



## COMMUNE DE MOLOUNDOU – CAMEROUN

### I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

#### a. Historique de peuplement

La Commune de Moloundou est créée par arrêté N° 234 du 7 juin 1955. Elle fait partie intégrante du département de la Boumba et Ngoko depuis 1959 et incluait à l'origine le territoire actuel de Salapoumbé. Elle connaît ses limites actuelles dès 1996 à la suite de l'érection de Salapoumbé en district et plus tard en arrondissement. Dotée d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et ayant un organe délibérant, la Commune de Moloundou a à sa tête un Maire élu. De sa création à ce jour, elle a vu le passage de 15 administrateurs municipaux, 01 Maire intérimaire et 02 Maires élus.

#### b. Composition du Conseil local ;

Nombre de Conseillers 25

#### c. L'Autorité locale

Maire : Jean Richard Allo



:

## **II. SITUATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE**

### **a. Géographie**

La Commune de Moloundou existe depuis 1955 et ne connaît ses limites actuelles que depuis 1996 à la suite du détachement de Salapoumbé qui est érigé en district puis en arrondissement. Situé à l'extrême Sud-est du Cameroun, la Commune de Moloundou couvre une superficie de 15 000 km<sup>2</sup> pour environ 30 000 habitants répartis sur 29 villages dont 21 abritent des campements Baka. Avec 5 villes identifiées comme espaces urbains subdivisées en quartiers, la Commune de Moloundou a comme particularité le fait qu'elle possède des limites nationales et internationales. Les limites nationales sont celles du Nord et de l'Ouest qu'elle partage respectivement avec la Commune de Salapoumbé et l'arrondissement de Ngoyla. La limite internationale quant à elle est constituée des fleuves Ngoko au sud et le fleuve Sangha au Sud-Est qui la séparent tous du Congo.

### **b. Carte de la collectivité territoriale.**



Le réseau hydraulique n'est pas très développé dans l'ensemble des EU de Moloundou. Excepté Moloundou qui dispose d'une adduction d'eau disponible dans 06 quartiers sur 07 avec un réseau de 30 robinets repartis dans la ville, les autres EU n'ont pas cette chance. On trouve dans cette optique 01 forage défectueux à Mambélé, aucun point d'eau moderne à Socambo. Le tableau 23 ci-après fait état de la répartition des infrastructures hydrauliques à travers la Commune.

LOCALITÉS	Population	INFRASTRUCTURES EXISTANTES			
		Forages	Puits	Sources aménagées	Robinet pour adduction d'eau
		Nombre			
QUARTIER ADM	548	0	1	0	03
PEZAM	670	0	1	0	4
MOPOLO	368	0	2	1	2 dont 01 en panne
NEW TOWN	582	0	0	1	02 en panne 0
CENTRE COMM	806	0	0	1	2
NOLA	408	0	1	0	2
MOLOUNDOU	448	0	0	0	0

LOCALITÉS	Population	INFRASTRUCTURES EXISTANTES			
		Forages	Puits	Sources aménagées	Robinetts pour adduction d'eau
		Nombre			
RIVIERE					
LEGOUE	212	0	0	0	0
TEMBE RIVIERE	1263	0	0	0	0
BA'AD	1096	0	0	1	0
ADJALA	700	0	01	0	0
MINDOUROU	570	0	0	0	0
LEKE	1596	1	0	1	0
NDONGO	1514	0	01	0	0
MAKOKA 1	573	0	2	02 mais en mauvais état	0
MAKOKA 2	375	0	1 en panne	2	1
BANANA	1598	0	1	0	0
MALAPA FLEUVE	398	0	1	2	0
MBATEKA	1475	0	02 dont 01 en panne	0	0
NGUILILI 1	1088	1	0	1	0
NGUILILI 2	2777	01	0	0	0
MBANGOYE 1	1626	0	1	1	0
MBANGOYE 2	988	01 Panne	0	0	0
DIOULA	1537	0	01	2	0
YENGA	1769	0	3	0	0
MAMBÉLÉ	1 188	0	2	0	0
KIKA	4 161	0	02	0	0
SOCAMBO	685	0	0	0	0
MONGO					0
KELLE	242	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>31 261</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

Il ressort de ce tableau que le nombre de point d'eau reste insuffisant dans la Commune. Il existe une adduction d'eau dans les quartiers de la ville communale exclusivement. Cependant avec le temps, les robinets sont de moins en moins nombreux à fonctionner, ce qui fait que de nouvelles sources d'approvisionnement en eau reste à construire pour satisfaire la demande. D'autre part le milieu rural est moins nanti en ce type d'infrastructures. Les puits équipés de Pompe à motricité humaine restent prépondérants. Les sources naturelles sont pour la plupart non aménagées.

- **Electrification**

Outre Moloundou ville qui bénéficie des services d'ENEO à travers un réseau alimenté par générateur, l'espace urbain Yenga ainsi que le village Adjala disposent chacun d'un réseau qui reste cependant non fonctionnel jusqu'ici.

Une réhabilitation des installations serait une aubaine pour ces populations. Le tableau ci-après fait l'économie de la situation de référence du sous-secteur énergies de la Commune.

Village/Quartier		Village/Quartier	
Quartier administratif	Oui	Kika	Absence de réseau
Quartier Centre Commercial	Oui	MBANGOYE 2	Absence de réseau
NOLA	Oui	MBATEKA	Absence de réseau
NEWTOWN	Oui	MALAPA FLEUVE	Absence de réseau
PEZAM	Oui	BANANA	Absence de réseau
MOPOULO	Oui	DIOULA	Absence de réseau
MOLOUNDOU RIVIERE	Absence de réseau	MAKOKA 2	Absence de réseau
SOCAMBO	Absence de réseau	NDONGO	Absence de réseau
MAMBÉLÉ	Absence de réseau	MINDOUROU	Absence de réseau
YENGA	Réseau existant mais non fonctionnel	LEKE	Absence de réseau
ADJALA	Réseau existant mais non fonctionnel	LEGOUE	Absence de réseau
TEMBE RIVIERE	Absence de réseau	MBANGOYE 1	Absence de réseau
BA'AD	Absence de réseau	MAKOKA 1	Absence de réseau
NGUILILI 2	Absence de réseau	MONGO KELE	Absence de réseau
NGUILILI 1	Absence de réseau		Absence de réseau

- **Les infrastructures aéroportuaires**

La Commune de Moloundou compte plusieurs pistes d'atterrissage pouvant accueillir des petits avions. Elles sont situées dans 02 EU à savoir Moloundou et Kika. Ces pistes sont le fait des entreprises forestières actives dans la zone. Cependant, la broussaille qui envahit la piste de Moloundou montre qu'elle est actuellement peu utilisée et pas assez entretenu, vu qu'elle se transforme peu à peu en décharge publique. Seul celle de Kika reste fonctionnelle.

- **Les infrastructures fluviales**

La Commune de Moloundou est dotée de plusieurs ports fluviaux : port de Moloundou, port de Socambo, port de Kika, port de Moukounounou et le port de Ndongo. Tandis que certains sont fonctionnels, d'autres ne le sont plus à cause de l'arrêt ou de l'amenuisement du trafic qui s'y déroulait. Des informations récoltées auprès du chef du sous-quartier de la marine fluviale

de Moloundou, il est possible d'attribuer un niveau de fonctionnement à ces ports. Le tableau 26 ci-dessous en fait une illustration.

- **Situation scolaire**

Type d'écoles	Effectifs des élèves	Total élèves
---------------	----------------------	--------------

	Filles	Garçons	
Écoles Maternelles	142	111	253
Écoles primaires	2803	2986	5789
CES	201	279	480
Lycée	290	456	756
<b>Total</b>	<b>3436</b>	<b>3832</b>	<b>7268</b>

Villages/Quartiers	Salles de classes			Aménagements			
	Semi-dur	Dur	Table - bancs	Point d'eau	Latrines	Clôture	Logt. Enst.
EPP DE MBANGOYE I	0	1	83	N	N	N	N
EPP DE LEGOUE	0	0	15	N	N	N	N
EPP DE MALAPA-FLEUVE	0	2	55	N	N	N	N
Ecole privée catholique St Jacques	0	6	185	N	N	N	N
EPP GI Moloundou	0	6	193	N	O	N	N
EPP GII Moloundou	0	7	110	N	N	N	N
SAR/SM DE Moloundou	0	2	0	N	N	N	N
GBPS Moloundou	0	3	160	N	N	N	N
EPP DE BANANA	0	5	107	N	N	N	N
EM DE BANANA	0	1	45	N	O	N	O
EPP DE MAMBÉLÉ	0	6	65	N	N	N	N
EPP DE MBATEKA DJONG	0	2	126	N	O	N	O

EPP DE MABATEKA CENTRE	0	4	28	N	N	N	O
ECOLE MATERNELLE DE KIKA	0	0	20	N	O	N	N
EPP DE KIKA	1	2	75	N	O	N	N
EPP DE ZEGA PK14	0	0	20	N	N	N	N
EPP DE YENGA CENTRE	0	8	87	N	N	N	N
EPP DE YENGA TENGUE	0	2	60	N	O	N	N
EPP DEYENGA DOUCEMENT	0	1	40	N	N	N	N
EM DE YENGA	0	1	18	N	N	N	N
EPP D'ADJALA	0	5	24	N	N	N	N
EPP DE DIOULA	0	3	57	N	O	N	O
EPP MAKOKAI	0	0	30	O	O	N	N
EPP DE TEMBE RIVIERE	0	2	28	N	O	N	N
EPP DE MBANDJANI	0	6	108				
EPP DE SOCAMBO	0	6	98	N	N	N	N
EPP DE MINDOUROU	0	4	15	N	N	N	N
EPP DE NDONGO	0	6	150	O	O	N	N
EPP DE NGUILILI I	0	7	150	O	O	N	O

- **Situation sanitaire**

Publique Dans la ville de Moloundou, on retrouve 02 centres de santés intégrés localisés respectivement à Socambo et à Yenga, une Infirmerie de la Société Privée ALPICAM à KIKA, un centre de santé Communautaire à Mambélé, un Hôpital de district, un Centre de Santé Intégré et un dispensaire confessionnel (catholique) à Moloundou ville.



Village	Nb de bâtiment	Equipement du centre					Aménagement					
		Lits	Lab o	Matern ité	Pharma cie	Réfrigérat eur	Point d'eau	Latrine	Reboisement	Clôture	Dispositif de traitement déchet	Logement médecin
SOCAMBO	1	4	N	O	N	0	N	O	N	N	I	O
NEW TOWN	8	16	O	O	O	2	N	O	N	O	I	O
YENGA	1	12	O	O	N	0	O	N	N	N	I	N

Village	Nb de bâtiment	Equipement du centre					Aménagement					
		Lits	Lab o	Matern ité	Pharma cie	Réfrigérat eur	Point d'eau	Latrine	Reboisement	Clôture	Dispositif de traitement déchet	Logement médecin
NEW TOWN	10	34	O	O	O	2	N	O	N	O	I	O
QUARTIER ADM	1	8	O	O	O	1	N	O	O	O	Autres	N
KIKA <sup>2</sup>	1	0	N	N	O	0	N	N	N	N	F	N
NGUILI LI	2	6	O	N	O	0	N	O	N	O	I	O
ADJALA	2	6	O	O	O	0	N	O	N	O	F	O
NDONGO	2	6	O	O	O	0	N	O	N	O	F	O
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>127</b>										

### c. Activités économiques

Les principales activités économiques de la localité sont appartiennent aux secteurs primaire et tertiaire.

#### Secteur primaire

Les activités économiques du secteur primaire comprennent par ordre d'importance l'agriculture, la chasse, la pêche, l'artisanat et l'élevage.

- **L'agriculture**

L'agriculture occupe plus de 90% de la population active et se distingue en deux types que sont l'agriculture vivrière et l'agriculture de rente. L'agriculture vivrière est pratiquée pour assurer la subsistance. Elle est centrée sur des cultures telles que le manioc, la banane plantain, l'arachide, le maïs, le macabo, l'igname, la patate, l'ananas,...Etc. Les produits de cette agriculture sont utilisés pour l'auto consommation pour une grande part, et le reste est

destiné à la vente dont les revenus sont utilisés pour acquérir les biens de première nécessité comme le pétrole, le savon, les vêtements et même la scolarité des enfants. La technique culturale est celle de l'association qui consiste à cultiver plusieurs spéculations sur une même parcelle. L'outillage utilisé reste rudimentaire et la main d'œuvre pour ce qui la concerne reste surtout familiale, même si la main d'œuvre Baka est de plus en plus prisée. L'agriculture de rente est pratiquée exclusivement par les Bantous et se concentre particulièrement sur le Cacao.

- **La chasse**

Cette activité vient en deuxième position sur l'ordre d'importance des activités pratiquées par les populations locales. En effet, les richesses fauniques de la commune en font un lieu de prédilection de la chasse tant contrôlée que traditionnelle. De ce fait il va de soi qu'il existe deux types de chasses dans les espaces cynégétiques de la Commune de Moloundou.

- **La chasse contrôlée**

La chasse sportive est pratiquée dans les zones d'intérêts cynégétiques (ZIC) et les zones d'intérêts cynégétiques à gestion communautaire (ZICGC). Au total, la Commune de Moloundou compte 5 ZIC et 6 ZICGC. Les ZICGC sont des territoires de chasses gérées par les communautés riveraines à travers le COVAREF. Ils peuvent accueillir les chasseurs professionnels, mais généralement les populations négocient avec les guides professionnels sur leurs zones de chasse. Les espèces régulièrement abattues dans les ZIC et ZICGC sont : le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*), le Buffle (*Syncerus caffer nanus*), l'Eléphant (*Loxodonta africana*) et le Bongo (*Tragelaphus euryceros*). La technique de chasse privilégiée reste l'utilisation des armes à feu de type calibre 12 et des carabines.

- **La chasse traditionnelle de subsistance**

La chasse traditionnelle ou de subsistance est exercée par les populations riveraines pour l'auto consommation et la vente. Les Bakas, les Bakwelés et les Bangandos sont des chasseurs de tradition, cependant la chasse est la

principale activité des Bakas. Elle est pratiquée à la fois par les hommes et les femmes. Les activités de chasse sont plus intenses en saison pluvieuse. La technique principale de chasse utilisée consiste à tendre les lignes de pièges avec des câbles d'acier. Certains chasseurs utilisent des armes à feu. Chez les Bakas, la chasse à courre est également pratiquée. Les principales espèces chassées sont : le rat de Gambie (*crinetomys sp*), l'atherure (*atherurus africanus*), le pangolin à longue queue (*manis tetradactyla*) et le céphalophe bleu. Cependant, dans le but de protéger certaines espèces menacées, une attention toute particulière tant des pouvoirs publics que des grandes ONGs (WWF en l'occurrence) fait que cette activité est de plus en plus restrictive. De ce fait, les populations ont du mal à accéder aux ressources fauniques de leur forêt, ce qui crée un préjudice sévère à ceux de la population qui n'ont que la chasse pour seule source de revenu. Beaucoup ont versé dans la pratique du braconnage qui représente l'un des dangers majeurs pour la préservation des espèces menacées, car ceux-ci ne font pas de distinction. Aussi une lutte acharnée a été entreprise contre les braconniers dont les résultats peuvent se voir à travers la rareté de la viande brousse dans les marchés ainsi que l'inflation des prix qui en a résulté. Le braconnage, même s'il est âprement combattu se pratique toujours et surtout même à l'intérieur des réserves naturelles dont trois sont présentes dans la Commune (Lobéké, Boumba Bek et Nki).

- **La pêche**

Cette activité quoique secondaire est très pratiquée par les riverains des fleuves et rivières qui arrosent la commune. Elle est pratiquée tant par les femmes que par les hommes et les jeunes. Les plus grandes pêches ont lieu pendant les périodes d'étiages. Le matériel utilisé reste rudimentaire. Il s'agit : des nasses pour les femmes et les jeunes qui pratiquent la pêche au barrage, les filets et les hameçons utilisés par les hommes. Les poissons les plus pêchés sont les silures, les capitaines, les tilapias et les brochets. Quant aux crustacés, il s'agit principalement des crevettes et des crabes. Cependant il existe à certains endroits de la commune, une relation conflictuelle entre

les pêcheurs d'origine Ouest Africaine (Maliens et Sénégalais) et les locaux qui leur reprochent la surpêche. Les cours d'eau de la commune sont très poissonneux, mais certains comme le lac Mokounounou restent inaccessibles à la pêche malgré son potentiel halieutique très important. En effet, depuis quelques années, celui-ci est colonisé par des nénuphars géants qui rendent toute activité halieutique impossible. Son entretien pourrait aux dires des riverains contribuer à l'abondance en ressources halieutiques dans la commune. Cependant, il faut noter que malgré le potentiel poissonneux ou halieutique des cours d'eau de la Commune, les quantités sur le marché restent très loin en deçà des besoins de la population, ce qui fait que les produits halieutiques sont assez onéreux pour le riverain lambda. Les raisons de cet état de fait sont le manque de professionnalisme, l'utilisation des outils rudimentaires (cannes à pêche, nasse ou filets), le manque d'organisation des membres de ce corps de métier qui privilégient souvent la pêche de subsistance et ne revendent que le surplus.

- **L'artisanat**

Il est marginal comme activité malgré le potentiel en certains PFNL tels que le rotin, le raphia et bien d'autres ressources disponibles. La faible production du secteur est destinée à l'auto utilisation et occasionnellement à la vente.

- **L'élevage**

Activité marginale, elle est pratiquée de manière traditionnelle et consiste de ce fait en la divagation des bêtes. On retrouve les poulets, les moutons, les chèvres et même des bœufs. Les riverains estiment que leur ignorance en la matière et le fait que les magasins spécialisés dans la vente des intrants pastoraux se trouvent très loin de la commune (Yokadouma, soit à 12 heures de route) justifient non seulement la faible pratique de cette activité mais également le faible intérêt que les populations lui portent. Certes, aux dires de certains, cela pourrait aussi se justifier par le fort potentiel faunique de la commune.

- **L'agro-industrie**

Ce secteur encore à l'état artisanal se limite à la transformation du manioc en farine de couscous et en tapioca

- **L'exploitation minière et coupe artisanale du bois**

Dans la commune de Moloundou, la collecte du sable est une activité pratiquée surtout par les riverains des cours d'eau qui en drainent une quantité énorme. Les personnes attachées à ce corps de métier plongent et le recueillent au fond des bassins fluviaux de la Ngoko, la Sangha et la Boumba du sable qui est entreposé sur la rive (port) pour être vendu à la clientèle. Même si les acteurs de ce corps de métier se plaignent de l'insuffisance des clients, cette activité reste très pratiquée et parvient à nourrir son homme. Le seul inconvénient étant le fait que c'est une activité saisonnière. En effet, c'est quand le niveau des eaux est au plus bas que la collecte du sable est forte. Autrement, ce serait une activité dangereuse du fait que non seulement le matériel utilisé est rudimentaire (pelles, seaux, pirogues ...etc), mais sur des carrières fluviales. D'autres ressources sont également exploitées dans la Commune. Il s'agit de l'or exploitée de manière artisanale par les populations de Kika et le diamant exploité de manière moderne par les Sud-Coréens. Il existe bien d'autres minerais mais qui ne sont pas encore exploités. La coupe artisanale du bois consiste pour des scieurs clandestins à couper et vendre du bois à l'insu des pouvoirs publics qui proscrivent cette activité.

- **Secteur tertiaire**

Il s'agit du secteur de l'économie comprenant, les assurances, les banques, l'enseignement, etc.

Le commerce Il est assez important à Moloundou, le chef-lieu de la commune et dans quelques autres villes de la commune. Ainsi on retrouve quantité de boutiques spécialisées tenues en grande partie par les halogènes et plus particulièrement les ressortissants du Grand Nord. Spécialisées dans la vente et la fourniture de plusieurs types de marchandises allant des téléphones portables aux produits agroalimentaires en passant par les vêtements, les chaussures, les

matériaux de constructions (quincailleries), les produits brassicoles, les restaurants et auberges ... etc. C'est une source d'emploi ou d'auto emploi majeures dans certaines villes de la commune. Cette activité est en majorité tenue par les halogènes que sont les ressortissants du grand Nord, les Bamilékés et Bamouns, etc. Le marché est alimenté en produits vivriers en provenance des villages. Les grandes quantités convergent vers Yokadouma, Bertoua et Yaoundé et même le Congo. Les lieux de ravitaillement en produit manufacturés sont Yokadouma, Bertoua, Yaoundé etc...

- **Les micros finances**

Il n'existe pas de banque formelle dans la commune. Cependant, la micro finance y existe à travers l'entreprise de transfert d'argent Express union, même si sa présence ne se résume qu'à Moloundou ville. Les services Orange Money et Mobile Money (MoMo) des deux sociétés de téléphonie mobile que sont respectivement Orange et MTN permettent eux aussi à thésauriser l'argent et effectuer des transferts d'argent et des achats (crédit de téléphone, paiement des factures diverses).

- **L'écotourisme**

La commune de Moloundou regorge de grandes ressources fauniques qui attirent les chasseurs intéressés par l'aspect ludique de cette activité. Ainsi à Moloundou, on pratique la chasse sportive, ou le SAFARI.

- **L'exploitation forestière**

Elle est pratiquée à l'échelle industrielle grâce à des sociétés forestières et sont de ce fait elles aussi de grands bassins pour l'emploi des jeunes. Leur activité est axée sur la transformation industrielle du bois. Elle se fait sur deux de forêts titrées que sont les forêts communales et les unités forestière d'aménagement.

- **La forêt communale de Moloundou**

Le plan de zonage forestier du Cameroun méridional a prévu pour certaines Communes des massifs pouvant servir de forêt communale (FC). C'est donc

dans cette optique que la Commune de Moloundou a initié et obtenu le classement de sa forêt d'une superficie de 42 612 ha le 11 mai 2005.

Dès la signature du décret de classement, le massif forestier entre dans le patrimoine communal et cet acte de classement donne droit à l'établissement d'un titre foncier au nom de la collectivité locale. Le massif constituant la Forêt Communale (FC) de Moloundou est une forêt naturelle se trouvant dans la zone de forêt semi-décidue. Les familles botaniques dominantes sont :

- ♣ Les Papillonacées : Assamela, Padouk rouge ;
- ♣ Les Césalpiaciées : Doussié rouge (*Afzelia bipindensis*) et Doussié blanc (*Afzelia pachyloba*) ;
- ♣ Les Combrétacées : Fraké (*Terminalia superba*) ;
- ♣ Les Méliacées : Sapelli (*Entendrophragma cylindricum*), Kossipo (*Entendrophragma candolei*), Sipo (*Entendrophragma utile*), Tiama (*Entendrophragma angolensis*) ;
- ♣ Les Sterculiacées : Bété (*Mansonia altissima*), Ayous (*Trplochyton scleroxylon*). L'exploitation d'une forêt nécessitant d'énormes moyens financiers et matériels dont la Commune ne dispose pas, celle-ci s'est liée par un partenariat depuis 2006 avec la société ALPICAM qui en amont a soutenu la Commune financièrement dans toute la procédure de classement. Ledit contrat est valable concomitamment avec la durée du plan d'aménagement. La Commune possède une cellule de foresterie et de la coopération décentralisée au sein de laquelle a été créée une cellule de contrôle de l'exploitation de la FC de Moloundou. La FC en exploitation de Moloundou dispose d'une étude d'impact environnementale.

- **Les unités forestières d'aménagement (UFA)**

Les unités forestières d'aménagement sont des titres d'exploitation que l'Etat attribue à des particuliers pour une durée maximale de 15 ans, renouvelable une fois. Les recettes forestières annuelles sont ainsi réparties : 50% pour l'Etat, 40% pour les collectivités locales et 10% pour les communautés villageoises riveraines. Le bilan de la gestion des RFA aussi bien par les

Communes que les communautés, reste très mitigé dans la Commune de Moloundou. La majorité de la population demeure sous le coup du manque d'équipements sociaux de base (eau potable, accès à l'éducation et à la santé, route, etc.).

- **L'exploitation informelle du bois**

Pratiquée par des individus ne disposant pas de droit de coupe, cette activité bien qu'illicite pourvoyeuse d'emploi pour les populations riveraines. Le danger réside dans le fait qu'elle reste difficile à contrôler et on assiste alors à des abus comme la coupe sauvage du bois qui naturellement n'est suivie d'aucune activité de reboisement. Elle est combattue par les autorités avec l'appui des ONG de protection de la nature.

- **La collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL)**

La cueillette et/ou le ramassage des PFNL sont effectués depuis le pourtour des habitations jusqu'en forêt. Davantage l'apanage des femmes et des enfants cette activité n'est que marginalement pratiquée par les hommes. Les PFNL sont destinés à l'alimentation, à la pharmacopée traditionnelle, à l'artisanat, à l'énergie et aux travaux de construction. Pour l'alimentation, les produits les plus recherchés sont les chenilles, les fruits qui peuvent être ramassés ou cueillis, les feuilles (koko), le miel, le vin de palme et de raphia, les condiments, les escargots, les vers blancs et les champignons. Ces produits sont destinés à l'autoconsommation, mais certains tels que les fruits d'Andok et les feuilles du Gnetum (koko), font l'objet d'une commercialisation qui rapporte des revenus financiers dans les ménages. En raison du coût et de la rareté des produits pharmaceutiques, les populations font beaucoup recours aux plantes. Elles prélèvent toutes les parties de l'arbre pour se soigner : écorces, racines, feuilles et fruits. Les espèces végétales les plus utilisées dans l'alimentation et la pharmacopée sont détaillées dans le tableau 8 ci-après.

- **Activités de transformation**

Il s'agit de la transformation du manioc en bâton ou du manioc et du maïs en farine.



- **Secteur informel**

Face au taux de chômage très élevé résultant de l'inadéquation entre l'offre et l'emploi, ce secteur est le domaine de tous les petits métiers et des activités génératrices de revenus telles que : les vendeurs à la sauvette, les cordonniers, les mécaniciens, vendeurs de beignets et petit vendeurs de nourriture à l'air libre.

#### **IV. GOUVERNANCE & MARKETING TERRITORIAL**

##### **a. Principaux partenaires techniques et financiers**

Programme National de Développement Participatif (PNDP)

#### **V. CONTACTS UTILES**

##### **a. Adresse, téléphone,**

Tel : 696 14 78 78 / 671 08 22 36

##### **b. Email, site, etc.**

E-mail : [communemoloundou@yahoo.com](mailto:communemoloundou@yahoo.com)